



BULLETIN COMMUNAL

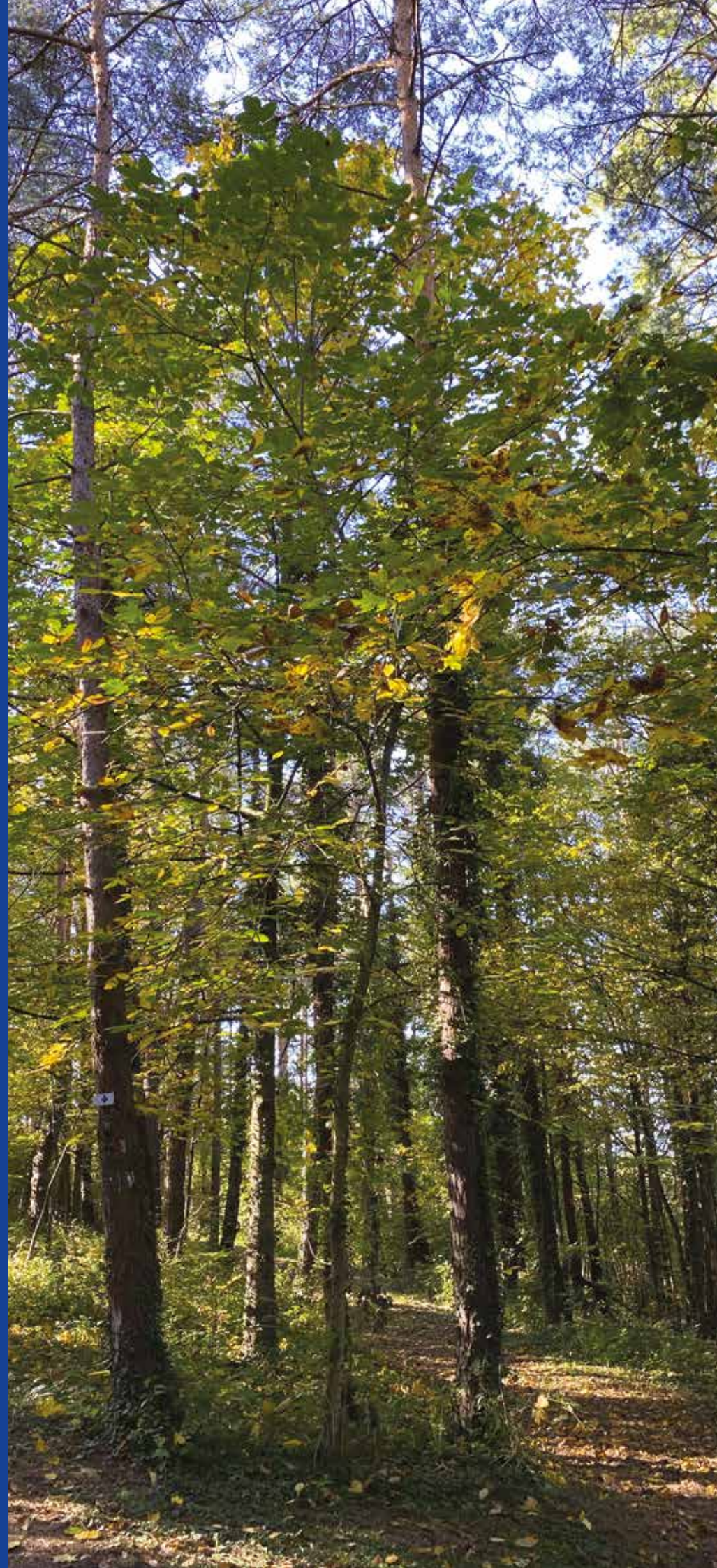
2024

DINSHEIM-SUR-BRUCHE

www.dinsheim-sur-bruche.fr

IntraMuros

- Éditorial
- Vie scolaire et périscolaire
- Culture
- Travaux mairie
- Travaux
- Actions communales
- À l'honneur
- Espace des enfants
- Innovation
- Environnement
- Mobilité
- Communiqué
- Etat civil



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité de nos concitoyens nous importe.

À cet effet, depuis quelques semaines des dispositifs tests ont été mis en place dans le but de réduire la vitesse à 30km/heure sur une grande partie de la Rue du Général De Gaulle.

À la fois départementale et voie de délestage de la voie rapide (D1420) et devant de ce fait répondre aussi bien à des normes réglementaires qu'à certaines contraintes, une étude est menée de concert entre la Commune et la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

En complément, nous nous appuierons sur un Conseil spécialisé en voirie pour matérialiser des aménagements nécessaires à ce projet.

Pourquoi 30 et pas 40 km/heure ?

Telle est la question posée.

L'ensemble de nos voies annexes sont déjà réglementées à 30 km/heure.

Opter pour 40 km/heure impliquerait une installation d'une vingtaine de panneaux supplémentaires et de surcroît interrogerait sur la vitesse autorisée.

Après cette phase de test et en tenant compte des différentes observations des usagers, un plan de circulation sera mis en place.

Je suis consciente que cette future nouvelle réglementation nécessitera un changement dans nos habitudes mais apportera un plus sécuritaire à notre Commune.

Bien à vous,

*Votre Maire,
Marie-Reine FISCHER*

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Les écoles

Rentrée 2024/2025

Les effectifs pour cette nouvelle année scolaire sont de 147 enfants :

- 55 élèves à l'École Maternelle
- 92 élèves à l'École Élémentaire

La Commune participe au fonctionnement de nos écoles par :

- L'attribution d'une dotation annuelle de 9 000€,
- Une participation de 6 000€ pour la sortie découverte à Muckenbach du 13 au 17 mai 2024 et pour diverses sorties,
- L'achat de mobiliers divers pour l'école élémentaire d'un montant de 10 000€,
- Le remplacement de la chaudière à l'école maternelle et l'isolation des espaces pour un montant de 50 000€,
- Rénovation des sanitaires de l'école maternelle pour un montant de 7 500€,
- La prise en charge d'une ATSEM supplémentaire durant 6 mois.



Le périscolaire

Rentrée 2024/2025

Rentrée 2024/2025

L'association Colégramme qui est en charge de la gestion du périscolaire a enregistré l'inscription de 90 enfants dont :

- 71 inscriptions d'enfants issus de l'école élémentaire
- 19 enfants issus de l'école maternelle

Le périscolaire accueille en moyenne sur l'année 55 enfants pour le midi et 35 enfants le soir.

La Commune a versé en 2024 une dotation de 25 000€ à Colégramme pour son fonctionnement et met à disposition gratuitement les locaux.



Les animations

Saint Nicolas le 7 décembre 2023

À l'occasion de la St Nicolas, la Commune a récompensé les enfants sages par le traditionnel mannele accompagné de chocolats et de mandarines.

En remerciement, les enfants de l'école maternelle ont entonné la chanson du St Nicolas.



VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Fête de Noël du périscolaire



Le 12 décembre 2023, les enfants du périscolaire avec l'aide de leurs animateurs ont organisé un très beau spectacle de Noël qui a séduit de nombreux parents et grands-parents.

L'après-midi s'est terminée par un goûter concocté par les membres du Conseil Municipal. Les crêpes ont particulièrement été appréciées par les enfants.



Carnaval le 17 février 2024



Les parents d'élèves, l'association Debout sur la Bruche et la Commune ont organisé le 17 février 2024 une grande fête de carnaval.

Encadrés par la police municipale et les parents d'élèves, les carnavaliers se sont élancés dans les rues du village en une joyeuse cavalcade.

De retour au foyer communal, petits et grands ont pu profiter d'un goûter bien mérité avant de participer à l'élection du roi et de la reine du carnaval.

En récompense, tous les enfants déguisés se sont vus remettre des friandises.

Fête du périscolaire le 14 juin 2024

Les enfants des périscolaires de Dinsheim-sur-Bruche et de Gresswiller ont rejoint ceux de Still pour offrir à leurs parents un spectacle de fin d'année scolaire.

La fête a débuté par un film humoristique retraçant les diverses activités et animations que les enfants ont pu faire au courant de l'année. Les enfants sont ensuite montés sur scène pour chanter et danser.

Hamburgers et frites étaient au menu pour terminer la soirée.



Exposition photos sur le thème des oiseaux à l'école élémentaire



Une exposition photo très documentée a été organisée à l'école élémentaire sur le thème des oiseaux.

Les enfants ont apporté des explications sur leurs réalisations.

Nouveauté au périscolaire



ASSOCIATION COLEGRAMME

LE CLUB ADOS

POUR LES CM2 ET LES GEMES

Nouveauté à la rentrée

2 mercredis par mois au Péri de Still

CLUB SELECT JUSTE POUR LES ADOS

AMBIANCE GARANTIE

POUR T'INSCRIRE APPELLE NOUS AU 06 10 24 92 40

Association Colégramme

En partenariat avec les communes de Still, Dinsheim-sur-Bruche et Gresswiller.

Inscription à l'accueil de loisirs indépendante de l'accueil périscolaire.

Salle des fêtes "Les Tuileries" 80 grand rue 67190 STILL.

Tel : 03.88.97.66.94 / Port : 06.10.24.92.40

association@colegramme.com / www.colegramme.com

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique

Du côté de la Bibliothèque

Club lecture



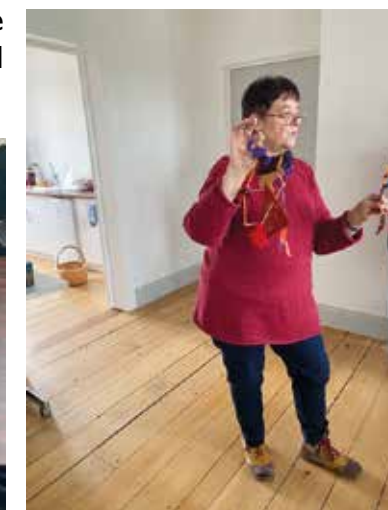
Récemment, la Bibliothèque Municipale de Dinsheim-sur-Bruche a vu naître un projet passionnant: la création d'un club de lecture.

Le projet du club de lecture est né d'une discussion entre plusieurs bénévoles de la bibliothèque, tous animés par une passion commune pour la littérature et le désir de partager cette passion avec le plus grand nombre.

Les réunions débutent par une courte présentation du livre et de son auteur, suivie d'une discussion ouverte. Les participants sont encouragés à partager leurs réflexions, poser des questions et débattre dans un esprit d'enrichissement mutuel et de convivialité.

Animation du 19 octobre 2024

Pour Halloween, une animation gratuite « Conte et Création Textile » a été proposée aux enfants. Cette après-midi récréative a été imaginée par Astrid ZM et encadrée par les bénévoles de la bibliothèque.



Achat de livres

D'année en année, la Commune complète sa collection de livres par de nouveaux achats.

La bibliothèque d'Alsace nous met également régulièrement des ouvrages à disposition.

Merci à l'équipe des bénévoles de la bibliothèque pour cette bonne gestion et pour leur disponibilité.

TRAVAUX MAIRIE

Un important chantier s'est déroulé cet été à la Mairie.

L'entrée, l'accueil, les bureaux et la salle de réunion ont fait l'objet de travaux de rafraîchissement et d'optimisation des espaces.

Les installations électriques ont été renovées et adaptées.

L'éclairage LED a été installé dans l'ensemble du bâtiment.

De nouveaux mobiliers plus fonctionnels et du matériel informatique ont complété ces transformations.



TRAVAUX

Éclairage LED

L'ensemble de la Commune est à présent équipé en éclairage LED à faible consommation.

L'intensité lumineuse est réduite la nuit et peut être adaptée en fonction des besoins.

Le coût total de l'opération s'élève à 146 000 € et permettra à la Commune de baisser son budget « consommation d'énergie ».

Nous avons pu bénéficier de subventions de l'État et de la CEA.



Travaux divers



Remplacement des portes aux ateliers municipaux permettant une meilleure isolation thermique.

Construction d'un local de rangement au chalet de la pétanque en régie par le service technique.

Installation de corbeilles d'extérieur décoratives à l'aire de jeux et aux écoles.



Travaux de marquage et de signalétique: rue du Muhlbach pour la sécurisation des piétons et des cyclistes ainsi qu'au parking du foyer communal pour une bonne organisation du stationnement.



Toutounettes

Installation de bornes de propreté canine dans la commune

La Commune a complété ses bornes de la gamme TOUTOUNET.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de responsabilisation des propriétaires de chiens et de préservation de l'hygiène dans les rues, les parcs, et les autres lieux fréquentés par le public.

Les bornes sont stratégiquement placées dans les zones les plus fréquentées afin de faciliter l'accès des propriétaires de chiens à des sacs pour ramasser les déjections de leurs animaux. Chaque borne est équipée d'un distributeur de sacs biodégradables et d'une poubelle dédiée, offrant ainsi une solution pratique et respectueuse de l'environnement.

La Municipalité rappelle que laisser les excréments de son chien sur la voie publique constitue une infraction, passible d'une amende de 135 euros si l'auteur est pris en flagrant délit. Cette mesure vise non seulement à maintenir la propreté des espaces publics, mais aussi à protéger la santé de tous.

En effet, les déjections canines peuvent être à l'origine de la transmission de maladies aux humains, notamment par le contact avec le sol. Les enfants qui jouent souvent à l'extérieur, ainsi que les adultes qui jardinent, sont particulièrement vulnérables.

Parmi les risques, on compte des infections parasitaires, comme la toxocarose, qui peut entraîner de graves complications de santé.

L'installation de ces bornes de propreté canine reflète donc la volonté de la Commune de garantir un cadre de vie sain et agréable pour tous.

Les propriétaires de chiens sont ainsi invités à utiliser ces équipements mis à leur disposition pour contribuer au bien-être collectif.



- | | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 1 - 188, rue du Général De Gaulle | 3 - 2, Rue des Sorbiers | 5 - Place du Maire Robert | 7 - 32, Rue de l'Hôpital |
| 2 - 4, Rue des Roches | 4 - 12, Rue de la Chapelle | 6 - Parking du Foyer | 8 - Rue du Felsbourg |

Gestion des eaux pluviales



Des travaux de gestion des eaux pluviales ont été réalisés par la Communauté de Communes. Des zones d'infiltration des eaux de pluie ont été créées à plusieurs endroits au niveau des espaces verts dans la Rue des Pins.

Marché de Noël les 2 et 3 décembre 2023



La place Robert avait revêtu son habit de lumières.

Chalets en bois illuminés, senteurs de vin chaud et de jus de pomme chaud offerts par la Commune, crêpes, artisanat local et himalayen ont plongé les visiteurs dans la magie de Noël.

Les décorations de l'ensemble des espaces ont été réalisées et mises en place par l'équipe animation du Conseil Municipal.

Petits et grands enfants ont pu faire une photo avec le père Noël.

La Commune a offert aux enfants des chaussons de Noël ainsi que la photo avec le père Noël.



Distribution des colis de Noël et fête de Noël des aînés les samedi 9 et dimanche 10 décembre



La Commune et le CCAS ont mis à l'honneur les aînés du village. L'équipe municipale et les membres du CCAS se sont rendus le samedi 9 décembre 2023 chez les seniors ne pouvant pas assister à la fête de Noël pour leur remettre un colis.

Le lendemain, la salle Théophile du foyer communal avait revêtu son habit de fête. Le sapin brillait de mille feux.

Nos aînés se sont retrouvés autour d'une bonne table confectionnée

par le restaurant local Anatable. L'animation musicale a été assurée par le talentueux Jérôme Naegel. L'équipe municipale et les membres du CCAS n'ont pas failli à la tradition et ont entonné «Étoile des Neiges». Le père Noël et le Christkindel en invités surprises ont salué l'assemblée et distribué des mandarines. L'ambiance avait un avant-goût de Noël.



ACTIONS COMMUNALES

Cérémonie des vœux samedi 6 janvier 2024



Après une pause de 3 années liée aux mesures sanitaires imposées par la COVID, la Commune a pu cette année renouer avec sa traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An.

Mme le Maire a rappelé la forte attractivité du village qui s'est agrandi par la création d'un nouveau lotissement. Elle est revenue sur les réalisations de 2023 et a donné les grandes lignes pour 2024.

La musique municipale de Still, la chanteuse lyrique Tania Bernhard et René Rietzmann ont animé la soirée.

L'engagement et le dévouement de toutes les personnes qui œuvrent pour le bien vivre ensemble ont été salués.

Annette Dietz, bénévole inconditionnelle et Géraldine Strub, Présidente de l'association des donneurs de sang, ont été honorées pour leur implication. Par la même occasion, les diplômes ont été remis aux donneurs de sang.

La soirée s'est terminée autour d'un cocktail dinatoire et de moments d'échanges.



Chasse aux œufs le 23 mars 2024



La Commune a organisé pour la première fois cette année une chasse aux œufs dans le jardin de l'espace multifonctionnel.

Les enfants et leurs parents, malgré une météo capricieuse, sont venus en grand nombre pour aider le lapin de Pâques à retrouver les œufs que des lutins malicieux lui avaient subtilisés.



Une fois tous les défis de leur mission accomplis, ils ont été récompensés par un lapin en chocolat ainsi que d'une collation.

Nettoyage de printemps le 6 avril 2024



La 3^e édition du nettoyage de printemps mis en place par la Commune en partenariat avec le Select'om s'est déroulée le samedi matin 6 avril.

Des déchets divers ont été ramassés aux abords des routes et des chemins ainsi qu'à différents lieux de rassemblements.

L'association de pêche s'est également jointe à cette opération en procédant au ramassage des déchets sur les berges de la Bruche.

La matinée s'est terminée par un apéritif déjeunatoire proposé par la Commune.



ACTIONS COMMUNALES

Cérémonie de remise des prix – Avril 2024

Les membres de la commission fleurissement ont, comme il est de coutume chaque été effectué leur tournée annuelle des maisons fleuries le 30 août 2023.

Une trentaine de familles sélectionnées par un jury ont été récompensées pour leurs efforts de fleurissement en 2023. Les lauréats ont été classés en différentes catégories balcon, espace limité ou illimité.

Deux nouvelles catégories, «Encouragement» et «Vivaces» ont été ajoutées aux trois existantes. Ces nouvelles catégories visent à reconnaître les efforts variés des participants et à encourager la diversité florale. Les membres de la commission ont été impressionnés par la créativité et la passion des jardiniers locaux. La remise des prix a eu lieu lors d'une cérémonie conviviale le 23 avril 2024.

Les 3 premiers lauréats pour chaque catégorie sont:

Catégorie «Balcon»:
1^{er} prix - M. et Mme Jérôme RACINE
2^e prix - Mme Christine HUCKERT
3^e prix - M. et Mme Jean-Paul MAHON

Catégorie «Espace illimité»:
1^{er} prix - M. Raymond BASTIAN
2^e prix - M. et Mme Eric DENOCQ
3^e prix - Mme Béatrice ZIMMER

Catégorie «Espace limité»:
1^{er} prix - Mme Inès UHLRICH
2^e prix - M. et Mme Jean-Paul NOCK
3^e prix - M. et Mme Jean SCHIMBERLE

Catégorie «Encouragement»:
1^{er} prix - MM. DEPREZ Christian et Marc
2^e prix - M. et Mme Pierre MARTIN-CHARTRIE
3^e prix - M. et Mme André BURGER

Catégories «Vivaces»:
1^{er} prix - M. et Mme Rémi ANTONI
2^e prix - Mme Christine HEIMBURGER-MARX
3^e prix - M. et Mme Jean-Marie MAURER



ACTIONS COMMUNALES

Les gestes qui sauvent le 26 avril 2024

Le 26 avril 2024 a eu lieu au foyer communal une formation gratuite aux gestes de premiers secours proposée par Groupama et son Président local, Sébastien Biechel.

Reconnue par l'État, la sensibilisation aux «gestes qui sauvent» dure deux heures et permet d'acquérir les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours.



Cette sensibilisation porte sur :

- La protection et l'alerte,
- Les hémorragies,
- Les positions d'attente,
- La perte de connaissance,
- L'arrêt cardiaque.

Les deux séances ont été suivies par un public intéressé et participatif.

Commémoration du 8 mai 1945



Le 8 mai 2024, Dinsheim-sur-Bruche a commémoré la fin de la Seconde Guerre Mondiale avec une cérémonie au monument aux morts. Les habitants ont rendu hommage aux soldats et victimes du conflit. Les enfants de l'école élémentaire ont lu la lettre de Sébastien Lecornu ministre des Armées et de Patricia Mirallès secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire. Discours, chants entonnés par la Chorale, dépôts de gerbes et moments de recueillement ont marqué cette journée de mémoire et de respect.



ACTIONS COMMUNALES

Visite du Conseil Assyro-Chaldéen à Dinsheim-sur-Bruche: Une cérémonie d'hommage à Monseigneur Sontag (1869-1918) le 16 mai 2024



Cet événement a rassemblé des membres du conseil de coordination des assyro-chaldéens de France (CCACF), des autorités locales, et des dignitaires religieux pour célébrer la mémoire de ce prêtre remarquable Monseigneur Sontag et archevêque d'Ispahan décédé en martyr en 1918.

La journée a débuté par une messe en langue araméenne célébrée en l'église de Dinsheim-sur-Bruche.

L'autre moment fort a été la plantation d'un olivier offert par le conseil de coordination, symbole de paix et de longévité, dans le jardin de l'espace multifonctionnel ainsi

que l'installation d'une plaque commémorative. Cet acte symbolique a été effectué en présence du chorévêque de l'église chaldéenne, des co-présidents du CCACF, des membres de la famille de Monseigneur Sontag, de Madame le Maire et de ses Adjoints. L'olivier, par sa nature robuste et sa longévité, représente la résilience et la paix durable.

Les visiteurs ont ensuite découvert la bibliothèque municipale où un espace est dédié à Monseigneur Sontag.

L'après-midi s'est terminée par un moment de convivialité offert par la Commune.

Chaque visiteur est reparti avec du miel local et une bande dessinée «Ourmiah Requiem» retraçant l'histoire de Monseigneur Sontag.



ACTIONS COMMUNALES

Fête du village le 7 juillet 2024



La troisième édition de la fête du village a rencontré un franc succès malgré une météo instable.

Cette journée organisée par le Comité des Fêtes et du Monde Associatif avec le soutien de la Commune a été l'occasion de découvrir la richesse associative du village.

Dès 14 heures, les associations ont accueilli les visiteurs sur le parking et dans les locaux du foyer communal. Les associations sportives (Aïkido, tennis de table, pétanque, football, pêche, basket, danse) étaient au rendez-vous. Les pompiers de la section Basse bruche, l'amicale des donneurs de sang, la troupe théâtrale des Brischwaschble, les bénévoles de la bibliothèque étaient également présents.

La deuxième partie de la fête s'est ensuite déroulée place Robert.

À partir de 18 h, Mme le Maire et Mmes les adjointes ont remis des jouets aux enfants ayant participé aux animations des différents stands de l'après-midi.

Studio photo et restauration assurés par les associations du village ont complété l'atmosphère festive.

L'ambiance musicale a été assurée par 4 groupes de musique:

Zeity Swing (jazz manouche) • The River (blues)

Barman (folk) • Chez l'Fred (festif)

Une assistance nombreuse a participé à cette fête jusque tard dans la nuit et s'est donnée rendez-vous l'année prochaine.



Commémoration du 14 juillet 2024



La commémoration du 14 juillet rappelle l'importance des valeurs républicaines de Liberté, Égalité et Fraternité, qui ont façonné l'histoire de la France. Ces valeurs sont le fruit de longues luttes qui continuent de guider la société française aujourd'hui. La Liberté incarne l'aspiration à vivre sans oppression, l'Égalité représente le traitement équitable de tous, et la Fraternité souligne la solidarité et l'entraide au sein de la communauté.

Cette année, le 14 juillet a pris une dimension particulière avec la France qui a accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les valeurs républicaines se rapprochent de celles du sport, tels que la Fraternité, le Respect et l'Excellence.

Un hommage a été rendu aux soldats engagés dans des opérations extérieures, qui luttent pour défendre les valeurs démocratiques, ainsi qu'aux forces de l'ordre et aux sapeurs-pompiers pour leur engagement.

ACTIONS COMMUNALES



La Commune elle-même incarne ces valeurs de solidarité à travers divers programmes de soutien aux familles en difficulté, des investissements dans l'éducation et la culture, et des initiatives locales visant à améliorer la qualité de vie. Ces actions sont importantes pour renforcer la communauté.

La commémoration s'est terminée par la remise de la croix du combattant et de la médaille commémorative à M. Charles Kauffer et la mise à l'honneur de sportifs méritants.

Toute l'assemblée a ensuite été invitée à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié, accompagné des traditionnels knacks avec une ambiance musicale assurée par la musique municipale de Stille.

Mises à l'honneur

- Charles KAUFFER : croix du combattant et médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre.
- Fedérica FERGONZI : 1^{re} des MII au Sabre Laser
- Adèle LACHAMBRE : 2^e du championnat départemental et 2^e du championnat régional catégorie poussine en Tennis de Table
- Raymond Osswalt, Gilbert et Julien Krust : champions AGR de Division 2 secteur Molsheim en Tennis de Table
- Anaïs WACHENHEIM : plus jeune participante au Trail Alsace by UTMB (CAP)
- Anne SACCARDO : finisher au Marathon des Sables (CAP)
- Les Stillettos - Lili BERNHART et Camille RUDLOFF : Rallye Aïcha des gazelles au Maroc

À L'HONNEUR

Rallye des gazelles

En 2024, Lilli Bernhart et Camille Rudloff, deux aventurières audacieuses, ont fièrement représenté leurs communes (Dinsheim-sur-Bruche et Still) lors du prestigieux Rallye Aïcha des Gazelles. Cet événement, exclusivement féminin, les a menées à travers les dunes et les terrains accidentés du Maroc, mettant à l'épreuve leur endurance et leur esprit d'équipe. Elles ont couru pour l'association Endo France, sensibilisant à l'endométriose et soutenant les femmes touchées par cette maladie. Leur participation a été une source d'inspiration pour de nombreuses femmes, soulignant le courage et la détermination nécessaires pour relever de tels défis. Lilli et Camille sont revenues avec des souvenirs inoubliables.

Elles ont partagé leur passion lors d'une soirée où elles ont retracé leur périple.

Elles ont été mises à l'honneur pour leur exploit lors de la cérémonie du 14 juillet.



ESPACE DES ENFANTS

Aide les papillons à trouver l'entrée pour arriver au centre du labyrinthe.



Rencontre avec l'intelligence artificielle le 24 avril 2024 présentée par Gilles Pfortzer au foyer communal



L'intelligence artificielle, selon Gilles Pfortzer, est une révolution technologique transformant divers secteurs, de la santé à l'industrie. M. Pfortzer met en avant l'importance de l'éthique dans le développement de ces technologies, soulignant les enjeux de la protection des données et de la transparence des algorithmes. Il prône une collaboration étroite entre scientifiques, législateurs et citoyens pour garantir que l'IA bénéficie à l'ensemble de la société. Enfin, il voit l'IA non pas comme un remplacement de l'humain, mais comme un outil pour amplifier ses capacités et résoudre des défis complexes.

Cette soirée a été enrichissante pour le public présent et a permis de découvrir le monde fascinant de l'intelligence artificielle et d'explorer comment elle transforme déjà notre vie de tous les jours.

De l'amélioration des tâches quotidiennes à la révolution des méthodes de travail, cette démonstration a permis aux participants de plonger dans l'univers de l'Intelligence Artificielle.



Maison handicap



Inauguration

Ce projet vise à offrir une autonomie accrue et un confort optimal aux personnes à mobilité réduite, révolutionnant ainsi le concept de logement adapté.

Une maison à système rotatif pour l'autonomie des personnes à mobilité réduite créée par la Société OTO Industrie a été inaugurée le 22 mars rue des colchiques à Dinsheim-sur-Bruche.

Après l'accident qui a rendu son fils Adam paraplégique, Nicolas Burner n'a jamais baissé les bras. Il a promis à Adam qu'il retrouverait sa liberté d'avant, qu'il pourrait continuer à avancer dans la vie avec le plus d'autonomie possible. Avec son ami Roland Antoni, il a conçu le système "Oto". Schématiquement, il s'agit d'un grand cylindre comportant trois modules (cuisine, salle de bains et WC) pivotant sur 195 degrés.



Visite de Monsieur le Président de la CEA

La maison à système rotatif conçue par OTO Industrie repose sur une innovation permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à la cuisine, à la salle de bain ou aux WC sans se déplacer. Ces pièces pivotent autour d'un axe central via une commande vocale, tactile ou un bouton-poussoir. Les pièces sont conçues pour

être entièrement accessibles en fauteuil roulant, des sols plats et des équipements ajustables en hauteur. Ce mécanisme de rotation est contrôlé par un système domotique avancé, permettant aux résidents de modifier l'orientation des pièces selon leurs besoins et préférences.



Visite de Monsieur le Sous-préfet



Visite de Monsieur le Président Région Grand Est



Visite de Madame la Députée

La maison à système rotatif développée par OTO Industrie représente une avancée majeure dans le domaine de l'habitat adapté. En alliant technologie de pointe, accessibilité, et confort, elle offre une solution innovante pour améliorer l'autonomie des personnes à mobilité réduite. Ce projet à Dinsheim-sur-Bruche pourrait bien devenir une référence en matière de logement inclusif, illustrant comment l'architecture et la technologie peuvent transformer la vie quotidienne des personnes handicapées et contribuer à une société plus équitable.

Aide financière de la Communauté de Communes pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie.

La collecte arrive à Dinsheim-sur-Bruche !

La loi prévoit que chaque habitant puisse trier ses biodéchets de manière séparée afin qu'ils soient valorisés. En complément du compostage, le Select'om va déployer une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire à Dinsheim-sur-Bruche courant mars 2025.

Une réunion publique d'information sera organisée le 25 février 2025 au Foyer Communal.

Pourquoi trier les biodéchets ?

Les déchets alimentaires et de jardin, appelés aussi biodéchets, représentent 1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères. Cela représente 64 kg de déchets non triés, par an, par habitant, qui sont ensuite incinérés.

Or, notre production de biodéchets peut être LIMITÉE :

- En cuisine, en luttant contre le gaspillage alimentaire.
- Au jardin, grâce au mulching, au paillage et aux pratiques raisonnées.

Le reste des biodéchets peut être VALORISÉ :

- Par le compostage, qui permet la création de compost.
- Par la méthanisation, qui permet la création d'énergie renouvelable et d'engrais naturel.

Deux solutions pour trier vos biodéchets

> Collecte séparée des déchets alimentaires, c'est parti !

Pour vous aider à les valoriser, le Select'om met à votre disposition une collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire :

- Triez vos déchets alimentaires à l'aide du bioseau et des sacs en kraft qui vous seront distribués à votre domicile courant septembre : restes de repas, fruits, légumes, petits déchets verts, laitages, fromages, pains, pâtisseries, céréales, marc de café, sachets de thé, essuie-tout et serviettes en papier blanc.

- Déposez votre sac de déchets alimentaires, bien fermé, dans un point d'apport volontaire proche de chez vous 1 à 2 fois par semaine.

- Vos déchets alimentaires sont collectés et servent à produire de l'énergie renouvelable et de l'engrais naturel.

Vous compostez déjà ?

Continuez ce geste essentiel ! Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arrêtes, restes de repas cuits etc.

> Compostage de proximité, on vous accompagne

Pour les particuliers : un atelier Compostage est organisé au moins une fois par mois sur le territoire du Select'om. Cet atelier donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné à 50€ au lieu de 90€ (voir conditions). En période estivale, le jardin pédagogique du Select'om permet d'aller encore plus loin sur le jardinage au naturel.

> Renseignez-vous sur le site Internet du Select'om pour connaître les prochaines dates et lieux.

Pour les collectifs en immeubles, copropriétés et les établissements : le Select'om accompagne l'installation d'un site de compostage partagé en complément de la vente de composteurs. L'étude, la formation des participants, la signalétique et le 1er apport de broyat sont pris en charge par le Select'om.

> Contactez le Select'om pour tout renseignement.



Pièces justificatives à joindre :

- ☐ Facture nominative de l'achat ou des travaux
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture.
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire
- ☐ Lettre d'engagement complétée signée avec éléments associés

Le .../.../...

Signature :

FORMULAIRE A RENDRE, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES DEMANDÉES

Par mail à : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
OU par courrier à :

**Communauté de Communes
de la Région de Molsheim-Mutzig
2, Route Ecospace
67120 MOLSHEIM**

La réponse à la demande d'aide sera communiquée, par mail, dans un délai de 2 mois maximum.



PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

L'enveloppe subventionnable ne comprend pas les éventuels frais de livraison.

La participation de la Communauté de Communes est limitée à une demande par foyer et par an.

Sans retour de la Communauté de Communes dans un délai de 2 mois, votre dossier est considéré comme incomplet ou irrecevable.

Sont exclus du dispositif :

- Les nouvelles constructions ;
- Les projets de rénovation faisant l'objet d'un Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable.

ENGAGEMENT MORAL

Le détournement d'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire sont conservées pendant une durée de 5 ans. Elles seront supprimées au-delà de cette durée.



2 route Ecospace
67120 MOLSHEIM
Tel : 03 88 49 82 58

www.cc-molsheim-mutzig.fr

AIDE FINANCIÈRE pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie 2024



FORMULAIRE

LE DEMANDEUR :

CIVILITE : MADAME ☐ MONSIEUR ☐

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : .../.../...

COURRIEL :

TELEPHONE :

N° : RUE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je certifie sur l'honneur :

- ☐ Avoir réalisé ou acheté tout système améliorant la gestion des eaux pluviales
- ☐ Ne pas avoir déjà bénéficié du présent dispositif

La Communauté de Communes se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de l'aide versée, en cas de non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire

Exemple de principe



De quoi parle-t-on ?

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'est engagée à travers sa politique de gestion des eaux pluviales, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du cycle naturel de l'eau. Pour cela, la collectivité met en place une aide financière pour tout foyer du territoire souhaitant participer à cette démarche, en déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, ...) du réseau public d'assainissement, par la mise en place de solutions d'infiltration ou de réutilisation des eaux pluviales.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à 50% des achats ou travaux réalisés, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas d'une copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement)

Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements déconnectant les eaux pluviales du réseau public d'assainissement sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- la modification de gouttières ;
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration ;
- la réalisation d'un jardin de pluie, ...

NB : Lors de l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, le trop-plein et la vidange doivent être dirigés vers le jardin.



Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la préservation de la ressource en eau et pour la solidarité amont/aval, à travers les axes suivants :

- Anticipation et adaptation face au changement climatique
- Economie d'eau potable notamment lors de périodes de sécheresse
- Diminution de la saturation des systèmes d'assainissement publics
- Limitation des inondations en zone urbaine

Comment demander l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire ci-contre en joignant les justificatifs suivants :

- Facture nominative d'achat ou des travaux réalisés
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Relevé d'Identité Bancaire
- Lettre d'engagement complétée et signée avec les éléments associés (disponible sur le site internet de la Communauté de Communes)

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Pour tout renseignement technique : tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr

Le covoiturage courte-distance avec St'Hopla et l'application numérique Karos



Depuis le 13 septembre 2023, le PETR Bruche Mossig a lancé un programme de covoiturage intitulé St'Hopla pour les 68 communes de son territoire. Complémentaire aux transports en commun, il permet de répondre aux besoins de mobilité de nos concitoyens et entreprises, tout en réduisant les coûts du transport et notre impact carbone.



La mise en relation entre conducteur et passager est facilitée grâce au partenariat avec l'application mobile Karos disponible gratuitement sur Google Play et Apple Store.

L'application Karos est simple et intuitive. Après avoir téléchargé l'application, il suffit d'inscrire un mail, un numéro de téléphone, une adresse de domicile (non publiée), une adresse de travail ou de lieu de destination. Et c'est parti !

Chaque trajet proposé peut être défini de manière récurrente – typiquement un trajet domicile-travail – ou ponctuelle. Une tarification incitative est proposée par la collectivité. Pour chaque trajet :

- Rémunération conducteur (par passager) 2€ jusqu'à 30 km, puis 0,10 cts du km supp.
- Coût pour le passager 1€ jusqu'à 30 km puis 0,10 cts du km supp. Prise en charge d'1€ par trajet par le PETR Bruche Mossig, à la limite de 2 trajets par jour.

Un conducteur, au bout des 10 premiers trajets, bénéficie d'une prime de 100€ par l'Etat.

En complément de l'application, notre Commune a créé 3 points d'arrêt rue du général de Gaulle matérialisés par des panneaux St'Hopla.

Qu'est-ce que le covoiturage du quotidien ?

Le covoiturage du quotidien, c'est le covoiturage sur les trajets courts et réguliers pour aller au travail, faire ses courses, au sport etc.

Pour vous aider à faire des économies, l'application de covoiturage Karos améliore vos trajets :

- En tant que conducteur, nous vous trouvons des passagers, sans avoir à faire de détour, et vous êtes rémunéré.
- En tant que passager, nous vous trouvons des conducteurs sur votre trajet et vous bénéficiez d'un tarif avantageux grâce au PETR Bruche Mossig.

Le covoiturage chez moi avec St'Hopla et l'appli Karos !

C'est quoi St'Hopla et l'appli Karos ?

Le PETR Bruche Mossig, au service des 68 communes de son territoire, propose l'offre de covoiturage St'Hopla en s'associant à Karos, l'application n°1 du covoiturage du quotidien en France.

Près de 1 million de Français ont déjà rejoint l'aventure.

Chaque commune dispose de panneaux St'Hopla pour permettre un arrêt sécurisé, visible et accessible à pied.

Grâce à ce partenariat St'Hopla-Karos, vous bénéficiez d'avantages exclusifs :

- En tant que conducteur, vous gagnez au minimum 2€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà
- En tant que passager, votre covoiturage vous coûte 1€ par trajet dans la limite de 30km, +0.10€/km au-delà

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig.

Pour un trajet entre Molsheim et Strasbourg, il y a déjà plus de 330 covoituteurs disponibles

Quels sont les bénéfices du covoiturage quotidien ?

Le covoiturage est une opportunité pour améliorer la qualité de vie mais aussi pour répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien et de la transition écologique.

Covoiturer sur Karos en tant que conducteur c'est :

- Economiser près de 2.000€ par an (+100€ de prime).
- Diviser par 2 les émissions de CO2 sur ses trajets.
- Passer un moment convivial.

Covoiturer sur Karos en tant que passager c'est :

- Bénéficier du confort de la voiture à un prix incitatif.
- Bénéficier de la garantie retour en cas d'annulation dans la journée du conducteur.
- Faire des rencontres sympathiques.

En invitant quelqu'un via Karos, vous vous retrouvez instantanément dans l'application et pouvez covoiturer tout de suite !

Comment utiliser l'appli Karos ?

Etape 1 - Je télécharge l'application Karos sur Google Play Store ou Apple Store.

Etape 2 - Je m'inscris avec un e-mail, un mot de passe.

Etape 3 - J'inscris mon adresse de domicile (elle ne sera pas publique) et mon lieu de travail ou une destination favorite, mes horaires habituels, ainsi que mon rôle (conducteur, passager, alternant).

Etape 4 - Je trouve un covoituteur, et lui propose un trajet commun. Ou je crée un nouveau trajet ponctuel.

Etape 5 - Je rejoins mon covoituteur au lieu choisi, nous réalisons le trajet ensemble, et une fois arrivé je valide sur l'application.

Etape 6 - Je suis heureux, et il me tarde de recommencer !

Comment obtenir la "prime covoiturage" ?

Vous pouvez débloquer cette prime dès le premier trajet en tant que conducteur avec des passagers qui ont réservé via l'application Karos, spécialiste du covoiturage du quotidien.

Un virement de 50€ est immédiatement envoyé aux conducteur-rice-s qui effectuent leur premier trajet Karos dont la ville de départ ou d'arrivée se trouve en France, avec au moins une passagère ayant réservé sur l'application.

Un second virement de 50€ est envoyé après le 10e trajet s'il a été réalisé dans des conditions similaires dans les moins de 3 mois après le 1er covoiturage.

Club Vosgien



Le Club Vosgien de Molsheim-Mutzig a entrepris une opération d'envergure, avec le soutien de la Communauté des Communes de la région de Molsheim-Mutzig, afin de re-baliser l'ensemble des itinéraires pédestres de son secteur.

Tout d'abord, un énorme travail de numérisation de l'ensemble des données a été réalisé par un des bénévoles de l'association. Une étude affinée et une concertation avec les municipalités ont permis de rendre le réseau de sentiers plus rationnel tout en fixant autant que possible les gares comme point de départ des circuits.

À présent, l'équipe terrain s'active à la mise en place de la nouvelle signalétique sur le terrain. Outre les plaquettes et panneaux directionnels qui jalonnent les parcours, des panneaux généraux munis de QR Codes sont placés aux endroits stratégiques.

Afin d'accompagner cette remise à niveau, un carnet rassemblant les 36 circuits proposés ainsi qu'une carte générale ont été élaborés. Ces carnets sont disponibles à l'Office de Tourisme de Molsheim et Environs et dans les Mairies.

Un panneau de signalisation reprenant l'ensemble des sentiers sera prochainement mis en place à côté du parking du Foyer Communal à Dinsheim-sur-Bruche.

Caritas Alsace à l'épreuve des crises

Territoire Molsheim Bruche

Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris en Centre Alsace et dans la partie Sud du Bas-Rhin, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

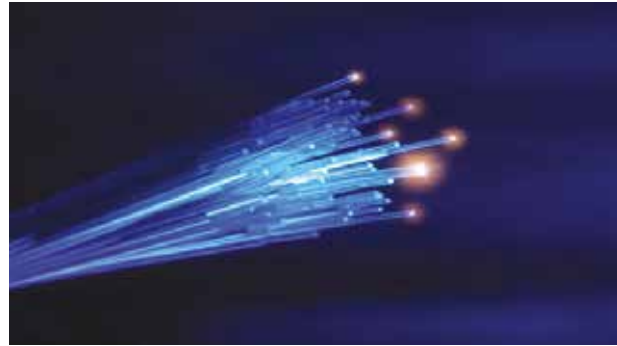
Dans la moitié Sud du Bas-Rhin, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Molsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Rhinau, Benfeld, Erstein, Rosheim, Obernai, Sélestat et dans les vallées de Villé et de la Bruche. En 2023, les 209 bénévoles du secteur ont aidé 526 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Fermeture du réseau télécom cuivre à Dinsheim-sur-Bruche Anticipez dès maintenant pour éviter une coupure de vos services internet et de téléphonie fixe au plus tard le 1^{er} novembre 2027



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.) seront désormais assurés par d'autres réseaux, en premier lieu la fibre optique dont le déploiement s'achèvera sur notre commune. Si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) sera définitivement fermé à Dinsheim-sur-Bruche fin 2027.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau*, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

*Si vous ne savez pas si vous êtes connecté à ce réseau, vous pouvez vérifier sur votre facture et/ou prendre contact avec votre opérateur.

Qui est concerné?

Si vous êtes toujours connecté au réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- si vous utilisez un service de téléphonie fixe ou Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services?

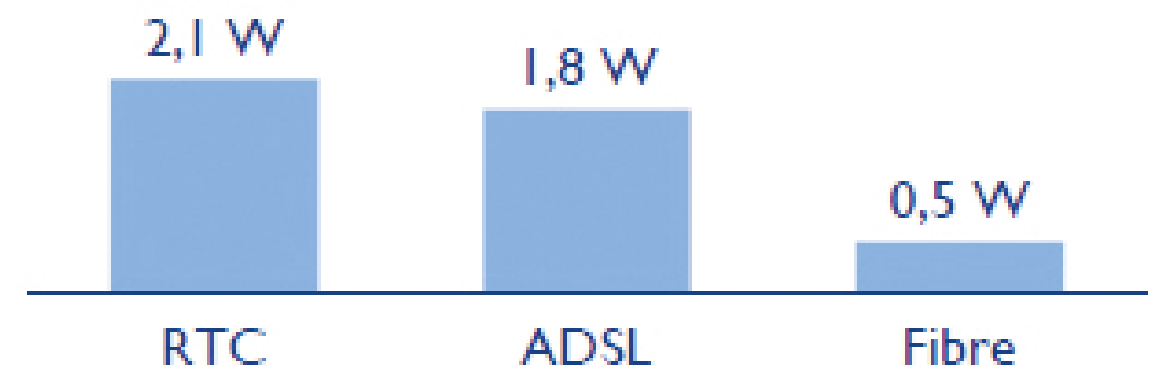
Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après novembre 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre ou toute autre solution alternative. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe (cf. Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », 2022).

La télévision et les services par câble s'arrêteront en fin d'année 2025. Mis en service au début des années 90, le câble proposait jusqu'alors des services de télévision et d'internet. Ce réseau câblé est devenu obsolète avec l'arrivée de la fibre et s'arrêtera **donc au 31 décembre 2025**. Les habitants abonnés à ces services par câble seront contactés individuellement.



Consommation électrique par an par ligne par technologie

La Gendarmerie vous informe

En cette période de passage à l'heure d'hiver, il convient d'adopter une posture préventive pour lutter contre les atteintes aux biens, et plus particulièrement contre les cambriolages.

Au quotidien :

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : composez le 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE

29 route Ecospace

67120 Molsheim

Tél. 03 88 04 81 10



Ma sécurité
Application grand public



www.interieur.gouv.fr

Bienvenue à Naissances



Diane le 01/03/2024 de Pierre BLEUZE et Laura GIROZ
 Jade le 03/03/2024 de Thibaut NEY et Justine FISCHER
 Louis le 29/06/2024 de Valentin BARTH et Florence GEORGLER
 Léon le 16/08/2024 d'Alexandre et Pauline DISTEL
 Juliette le 09/09/2024 de Jérôme NAEGEL et Florine LUSS
 Càmila le 05/10/2024 de Grégory STROH et Tracy CARNEIRO
*La liste est non exhaustive, elle correspond aux naissances
 dont les parents nous ont autorisés à diffuser l'information.*

Tous nos vœux de bonheur Mariages

Le 02/12/2023 entre GAUTIER Sacha et KECK Noémie
 Le 20/04/2024 entre DEMANGE Jonathan et BARBAUX Céline
 Le 21/09/2024 entre MAURER Jérémy et NOMINE Laurent



Calendrier des fêtes

- | | |
|--|--|
| • Samedi 30 novembre de 14h à 20h et
Dimanche 1 ^{er} décembre de 15h à 18h | Marché de Noël |
| • Dimanche 8 décembre 2024 | Fête des Aînés |
| • Samedi 14 décembre après-midi | Distribution des colis de Noël |
| • Samedi 4 janvier 2025 à 18h30 | Vœux du Nouvel An |
| • Jeudi 8 mai 2025 à 10h | Commémoration de l'Armistice au monument aux morts |
| • Samedi 7 juillet 2025 | Fête du village |
| • Lundi 14 juillet 2025 à 11h | Fête Nationale |

Ils nous ont quittés Décès

ANDRE Christiane née BASTIAN, le 21/01/2023
 ZORN Anne née MONSCH, le 14/06/2023
 LEITAO Angélique née PAUL, le 30/08/2023
 SCHERRER Marie Rose née DEMMEL, le 30/10/2023
 CARABIN Marie Madeleine née WEBER, le 23/10/2023
 HOFFMANN Guy, le 06/12/2023
 FEHLAUER Yvette née BRONNER, le 03/03/2024
 LEIBOLT Hervé, le 27/04/2024
 JUNDT Claudie née PFISTER, le 21/06/2024
 METZ Marie née HUSS, le 14/07/2024
 VONTRAT Jean-Claude, le 27/07/2024
 BEYER Marie Madeleine Charlotte née VINCON, le 18/09/2024
 FLUCK Jean-Paul, le 17/10/2024



Hommages

Jean-Paul FLUCK : Adjoint au Maire de 1995 à 2008
 Conseiller Municipal de 1989 à 1995



Jean-Claude VONTRAT : Photographe bénévole pour la Commune



Hervé LEIBOLT : Président fondateur de Djulé Djulé et photographe



Fête du village 2024



Groupe Chez l'Fred



Groupe Barman



Groupe The River



Groupe Zeity Swing

